Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260702-2026_07_02_50-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved
14 rue Jules Ferry
29710 Plozévet

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL N°5

DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudie GUÉNOLÉ, Maire.

Date de convocation : le 24 Juin 2026.

Etaient présent :

Messieurs : ANGEBAUD Roger, BALLAHMER Lounis, GOYAT David, KERE Bernez, LAGADEC Patrice, LE DISSEZ Mordiern, MAUDUIT Wilfrid, PHILIPPON Ion, QUEMENER Luc.

Mesdames : BARTHELEMY Christine, BREMAUD Brigitte, CORNEC Marie-Eve, DUFOUR Marie-Thérèse, GUENOLE Claudie, L'HEVEDER Anne-Rozenn, PODDA Marion, SQUIBAN Mathilde, ZILLER Fanny.

Absents :

Monsieur BOURDON Fabien a donné procuration à Madame SQUIBAN Mathilde
Monsieur LECLERE Loïc a donné procuration à Monsieur LAGADEC Patrice
Madame BERNARD Martine a donné procuration à Madame ZILLER Fanny
Madame GUEZENNEC Emmanuelle a donné procuration à Monsieur KERE Bernez
Madame LE REUN Jessica a donné procuration à Monsieur BELLAHMER Lounis.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 18
Nombre d'absents : 05
Nombre de procurations : 05
Nombre de votants : 23

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260702-2026_07_02_50-DE

2026-07-02-50

MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

❷ *La délibération doit prévoir dès la création de l'emploi si celui-ci peut éventuellement être occupé par un contractuel (N.B. : un emploi permanent ne peut être réservé à un contractuel ; les emplois permanents sont occupés par des fonctionnaires – article 34 de la loi n°84-53 du 26/01/84). Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 *. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.*

* 3-3
1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
2° Pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;
3° Pour les emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil ;
4° Pour les emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;
5° Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Considérant le tableau des emplois en date du 30 avril 2026, Madame la Maire présente une proposition de modification de ce tableau pour intégrer la nomination sur liste d'aptitude au titre du concours de Technicien le poste d'agent responsable de la restauration.

Vu l'avis favorable du CST en date du 23/06/2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- Valide la modification du tableau des emplois tel que présenté et ci-annexé à compter du 1er Septembre 2026 ;

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 02 Juillet 2026.

La Maire,
Claudie GUÉNOLÉ.



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS au 01/07/2026

Collectivité ou établissement : MAIRIE DE PLOZEVET

Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	Temps travail
Services administratifs (10 postes)	Secrétaire général	Rédacteur	Attaché hors classe	1	0	TC
	Responsable des ressources humaines	Adjoint administratif principal 1ère classe	Attaché	1	0	TC
	Agent chargé de l'urbanisme	Adjoint administratif principal 1ère classe	Rédacteur principal 1ère classe	1	0	TC
	Agent chargé de la comptabilité et des élections	Adjoint administratif principal 1ère classe	Rédacteur principal 1ère classe	1	0	TC
	Agent chargé de l'état civil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0	TC
	Agent chargé des affaires sociales	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0	TC
	Agent accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0	TC
	Agent chargé de l'agence postale	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0	TC
	Agent de portage de repas	Agent social	Agent social principal 1ère classe	1	0	TNC 50%
	Agent de portage de repas	Agent social	Agent social principal 1ère classe	1	0	TNC 50%

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260702-2026_07_02_50-DE

Services techniques (12 postes)	Technicien polyvalent	Technicien	Technicien principal 1ère classe	0	1	TC
	Responsable bâtiments et propreté	Adjoint technique principal 2ème classe	Agent de maitrise principal	1	0	TC
	Agent chargé de nettoiement	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	TC
	Agent chargé de nettoiement	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	TC
	Agent chargé bâtiments	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	TC
	Agent chargé bâtiments	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	TC
	Responsable voirie	Adjoint technique principal 2ème classe	Agent de maitrise principal	1	0	TC
	Agent chargé de voirie	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	TC
	Agent chargé de voirie	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	TC
	Responsable espaces verts	Adjoint technique principal 2ème classe	Agent de maitrise principal	1	0	TC
	Agent chargé des espaces verts	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	TC
	Agent chargé des espaces verts	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	TC
Services culturels	Responsable informatique et multimédia	Technicien	Technicien principal 1ère classe	1	0	TC
	Agent chargé de la médiathèque	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	0	TNC 80%
	Agent chargé de la ludothèque	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	0	TNC 80%

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260702-2026_07_02_50-DE

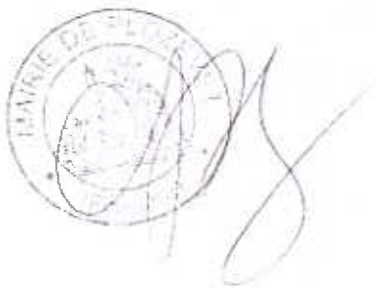
(5 postes)	Régisseur	Adjoint technique Agent de maitrise Technicien	Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maitrise principal Technicien	1	0	TC
	Régisseur	Adjoint technique Agent de maitrise Technicien	Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maitrise principal Technicien	1	0	TC
Services scolaires et périscolaires (13 postes)	Coordinateur, responsable service enfance et éducation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Animateur principal 1ère classe	1	0	TNC 80%
	Responsable du service animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Animateur	1	0	TC
	Animateur ALSH périscolaire et extrascolaire	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	0	TC
	Animateur ALSH périscolaire et extrascolaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	0	TNC 90%
	Animateur ALSH périscolaire et extrascolaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	0	TNC 75%
	ATSEM référente	Agent de maitrise ATSEM principal 2ème classe Adjoint d'animation	Agent de maitrise principal ATSEM principal 1ère classe Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	0	TNC 90%
	Agent d'animation ayant les fonctions d'ATSEM	Agent de maitrise ATSEM principal 2ème classe Adjoint d'animation	Agent de maitrise principal ATSEM principal 1ère classe Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	0	TNC 80%
	Agent d'animation ayant les fonctions d'ATSEM	Agent de maitrise ATSEM principal 2ème classe Adjoint d'animation	Agent de maitrise principal ATSEM principal 1ère classe Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	0	TNC 90%

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260702-2026_07_02_50-DE

	Responsable restauration	Adjoint technique principal 2ème classe Agent de maitrise Technicien	Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maitrise principal Technicien	1	0	TC
	Second cuisine et agent entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	TC
	Agent de restauration et entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	TC
	Agent de restauration et entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	TNC 80%
	Agent de restauration et entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	TNC 80%

40 postes permanents

Fait à Plozévet, le 30/04/2026
Claudie GUENOLE, Maire



Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260702-2026_07_02_50-DE